Numéro 130
Vendredi
18 avril 1980

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Budget plétorique : le gouvernement supprime des crédits «devenus sans objet» • Magistrature : pour assurer l'obéissance, Foyer préconise la création d'intérimaires • Plogoff : les socialistes dénoncent l'inutilité de l'enquête publique • Québec : le référendum portera uniquement sur le droit à la négociation • Incohérence de la politique de communication

Ponia, Peyrefitte, les copains, les coquins

Ils déclinent toute responsabilité

«Je décline toute responsabilité» n'a pas dit, mais a fait dire Alain Peyrefitte après avoir hésité à le faire, à le dire, ou a le faire dire. En précisant : «pour un texte que je n'ai ni signé, ni écrit». On savait déjà que ce texte n'était pas signé, puisqu'il n'y avait pas de signature sur le document publié par *le Canard Enchaîné* et reproduit dans *le Monde*. Le Garde des Sceaux n'avait donc pas là, exceptionnellement, à garder pour lui sa vérité.

Reste à savoir pourquoi sa note du 9 janvier, adressée à M. Giscard d'Estaing, n'a pas été signée le 9 janvier.

L'explication est explicable : même un citoyen comme Peyrefitte peut avoir honte de faire ce qu'il fait. La nature humaine est ainsi. Et ayant ingurgité sa première honte, il a pu avoir encore plus honte de mettre son nom au bas de la page. Trop de honte, ça fait des fois vomir.

Ou alors c'est qu'il a eu un réflexe de prudence, lui permettant aujourd'hui d'affirmer : «je n'ai pas signé, donc je ne persiste pas». Tous les assassins se gardent bien de signer leur crime. Ce crime là n'est après tout qu'une trahison : la recette selon Peyrefitte, pour vendre Chirac à Giscard.

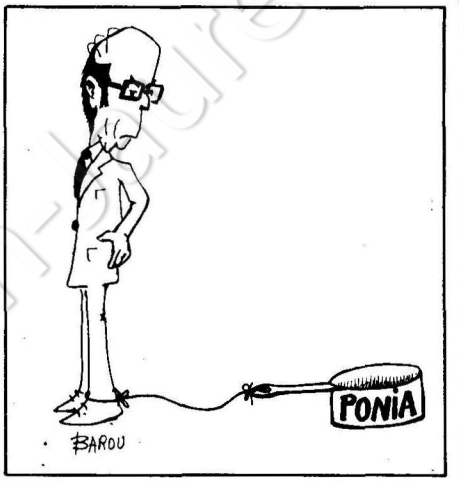
Coïncidence alphabétique

Donc l'acte n'est pas signé. Mais il comporte des initiales en référence : AP/ML. M.L. est identifiée de source sûre. C'est Michèle Leviel, secrétaire particulière d'un ministre de la Justice connu sous le nom d'Alain Peyrefitte.

L'énigme qui subsiste ne tient plus qu'au personnage qui se cache derrière le A du prénom et le P du patronyme. Conclure d'une simple coïncidence alphabétique qu'il s'agirait de Peyrefitte Alain, serait imaginer qu'un ministre du président d'Estaing puisse être trouble. Ce qui serait bien troublant. D'autant que son démenti n'a pas menti en assurant qu'il n'avait pas «écrit» la fameuse note. Il est probablement vrai qu'il n'a fait que la dicter. Nuance. Normal pour un académicien de ne pas se tromper de mot. Et ce n'est pas de sa faute si les mots trompent.

Normal aussi pour un chiraquien de n'être pas trop fier de dénoncer Chirac au principal de ses concurrents comme «un ambitieux qui ne reculera devant rien pour se faire élire», en expliquant comment pour l'abattre. Il est bien compréhensible, lorsqu'on agit ainsi, qu'on préfère que ça ne se sache pas. D'autant que les seuls bons traitres sont ceux qui ne se font pas prendre.

«Les copains d'abord», c'est une vieille chanson. «Halte là, les coquins sont là» et, elle aussi, déjà ancienne. C'est l'inéffable Poniatowski qui l'a lancée maintenant. Il conduit la cinquième cacophonie pour un prince défunt. Tout en demeurant le bouffon favori de sa gracieuse présidentialité. Il n'en est pas moins mouillé au ras de la casserole. Au point de se trouver sans doute bientôt en rade.



Comme le chante Renaud au quidam qui entre dans son rade : «t'es pas de ma bande, casse-toi tu pues, et marche à l'ombre».

Georges Fillioud

(Voir « Rappel au réglement » en bas de page 2)

épinglé

« La réélection de Giscard peut constituer un danger pour la démocratie ».

Charles Pasqua - Le Quotidien -17.04.80

Emploi : une tricherie de plus

Il est de bon ton paraît-il aujourd'hui de dénoncer la bassesse du discours public, de regretter que les grands problèmes soient escamotés... Pourtant ni l'affaire des princes (Broglie-Ponia) ni celle des diamants, ni celle de Peyrefitte ne sont des produits de l'imagination. Il faut bien en parler puisqu'il y a eu meurtre, puisqu'il y a eu cadeau, puisqu'il y a eu lettre.

Pourtant si les vrais débats ne sont pas portés devant l'opinion l'exemple vient d'en haut, du plus haut de nos institutions.

Illustration la plus récente, l'emploi. Les chiffres publiés mercredi sont les suivants : en données brutes le nombre des demandeurs d'emploi passe de 1.447.600 en février à 1.412.300 en mars, sont une diminution de 2,5 %. Après correction des variations saisonnières, ce nombre passe de 1.390.700 à 1.415.100 soit une progression de 1,8 %.

Mesquineries du pouvoir

Dans ces colonnes nous n'avons jamais triché. Pour nous, comme pour tous les observateurs honnêtes, seuls les chiffres corrigés des variations saisonnières peuvent témoigner de la tendance. C'est précisément pour cette raison que cette correction est effectuée, gommant le fait que, année après année, le rythme des embauches comme celui des inscriptions à l'A.n.p.e varie au fil des mois.

Et bien, pour M. Giscard, Barre et Matéoli et leurs porte-voix dans les média qu'importe ces subtilités, ils choisissent toujours le chiffre qui les arrange.

Non contents de ces petites mesqueneries - qui font que l'opinion n'y comprend plus rien - ces messieurs se lancent dans de subtiles explications sur le thème : «Ça se dégrade moins vite qu'avant, donc ça va mieux».

Le simple bon sens indique que lorsque le nombre des demandes d'emploi augmente - et il a augmenté de plus de 7,5 % avec ou sans corrections depuis un an - la situation de l'emploi se détériore. Mais les Français sont moins intelligents que Giscard et ses ministres. Ils n'ont rien compris.

Les organisations internationales

(suite en page 4)

Statut de la magistrature

Foyer-la-vertu a encore frappé

Le nouveau statut de la magistrature adopté mercredi par l'Assemblée nationale marque une nouvelle étape dans le renforcement du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire : toutes les dispositions qualifiées de scélérates par les socialistes et l'ensemble des organisations démocratiques, et refusées par le Sénat, ont été réintroduites dans le projet. Notamment celles proposées par le zèlé Jean Foyer, Président de la Commission des lois.

Ainsi les membres de la commission d'avancement des magistrats ne seront pas élus mais choisis sur des listes préalablement établies ; la parité n'y sera pas respectée entre les magistrats du premier et du deuxième grade, les magistrats de la chancellerie et ceux qui sont dans la hiérarchie.

On aura désormais des «magistrats volants», affectés dans des juridictions manquant de personnel et qui seront entièrement entre les mains de la chancellerie et du pouvoir exécutif. En fait, un véritable «volant d'intérimaires» devant lesquels le pouvoir pourra agiter la carotte des nominations sur place et le bâton des mutations arbitraires.

Grignotage des libertés

Il se confirme ainsi, après les votes récents sur (notamment) l'affichage, l'immigration, la répression du viol, que le Sénat apparaît de plus en plus comme une chambre libérale animée d'un souci constant de défendre les libertés fondamentales tandis que la majorité de droite fait de l'Assemblée une Chambre d'enregistrement au service de l'entreprise permanente de grignotage des libertés menée par le gouvernement.

Ce qui donne toute sa signification au rappel de la primauté de l'Assemblée sur le Sénat par lequel Jean Foyer a tenu à commencer, hier, son intervention.

Avec, bien entendu, la bénédiction du (toujours) R.p.r Alain Peyrefitte.

Incohérence de la politique française de la communication

La France, pas davantage que l'Europe, n'a réussi ainsi que le constatait un rapport récent de la Commission des Communautés économiques européennes «à créer un Marché commun des idées, ni à mobiliser les talents, comme on a pû le faire aux Etats-Unis».

Au Sénat, Robert Pontillon a demandé au ministre de l'Industrie :

1. Quelles sont ses intentions pour doter notre pays des moyens d'une politique industrielle de la Communication, pour le moyen et le long terme. Quelles sont les mesures qu'il entend promouvoir pour assurer une meilleure cohérence entre eux des différents projets en cours ?

2. Quelle est la réponse que le gouvernement français entend pour sa part réserver, ou a déjà faite, aux propositions de la C.e.e, pour affirmer une réponse communautaire face aux nouvelles technologies de l'information ?

En dépit de la décision gouvernementale récente de favoriser le développement de Banques de Données, les Pouvoirs publics n'ont pas mis en place les moyens d'une maîtrise générale des technologies nouvelles de la Communication.

La politique industrielle consacre plutôt des réactions disparates et ponctuelles dont l'addition ne paraît pas constituer un plan cohérent :

— annuaire électronique à Rennes,
— fibre optique à Biarritz,
— nouveaux services à Vélizy,
— radios locales à Lille, Metz et en Mayenne.

Il semble, de fait, que l'intervention de l'Etat continue d'hésiter entre des plans sans lendemain (Informatique - Composants), des actions d'intervention directe (C.n.e.t - C.e.t.t) ou la subvention aux Entreprises sans que ceci procède d'une planification réelle des besoins.

Rappel au réglement de Gaston Defferre le 16 avril à l'Assemblée Nationale

Nous avons appris par deux dépêches successives, l'une venant de Paris, l'autre de Strasbourg, que M. Poniatowski avait l'intention de déposer une plainte en diffamation contre les députés qui ont signé une proposition de résolution tendant à le traduire devant le Haute-Cour de justice.

Or l'article 26 de la constitution et les articles du réglement qui y font référence disposent qu'il n'est pas possible d'engager des poursuites, quelle qu'elles soient, contre un parlementaire qui a agi dans l'exercice de ses fonctions. Les fonctions d'un parlementaire consistant à s'exprimer à la tribune et à déposer des propositions de loi et des résolutions, aucun parlementaire ne peut donc être cité en justice pour des propositions de résolution déposées sur le bureau de l'assemblée.

Je regrette qu'un ancien ministre qui a joué un rôle si important - je ne veux pas qualifier le rôle qu'il a joué dans certaines circonstances ... - ignore ces dispositions, ignore la constitution et lance ainsi contre les parlementaires des attaques qui ne sont fondées ni en droit, ni en fait.

Toutefois, si M. Poniatowski en était resté là, nous aurions méprisé ses prétendues plaintes en diffamation. Mais ce matin, à Strasbourg, il a dit qu'il retirerait sa plainte si le bureau de l'Assemblée Nationale déclarait la demande des élus communistes et socialistes irrecevable. Je me montrerai alors bon prince, a-t-il dit ...

Il est tout à fait scandaleux d'essayer ainsi d'exercer une pression sur le bureau de l'Assemblée.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, de prier le Président de l'Assemblée de faire savoir à M. Poniatowski que le bureau de l'Assemblée nationale, quelle que soit sa composition, n'accepte pas les menaces et les pressions. La meilleure réponse que le bureau pourrait faire à M. Poniatowski serait d'ailleurs de l'envoyer devant la Haute-Cour !

Résumées

Les avocats du procès de Diane Choucq

Une cinquantaine d'avocats représentant la plupart des barreaux de France étaient présents mercredi pour le procès de Diane Choucq, avocat des anti-nucléaires de Plogoff, sanctionné le 6 mars dernier d'une suspension de dix jours pour délit d'audience par le tribunal correctionnel de Quimper.

On se souvient que lors du procès de Quimper, Maître Choucq avait déclaré à propos d'une personne interpellée mais relâchée sur instruction du Procureur de la république «je ne puis croire qu'un lien de parenté de M. Le Braz avec un représentant du Parquet ait eu une influence quelconque sur le fait qu'il ait été relaché ».

Jugée mercredi pour « outrage à magistrat », Maître Choucq était défendu notamment par le batonnier Boucher du barreau de Lyon qui a déclaré « Si quelqu'un est offensé dans cette affaire, c'est la défense.

«L'honneur de la justice est un tout et le tribunal de Quimper à méconnu deux principes fondamentaux : la liberté de parole de la défense et l'égalité entre l'accusation et la défense ». Jugement le 14 mai.

Ansquer condamné ... et libre

La troisième chambre correctionnelle de la cour d'appel de Rennes, retenant à l'égard du prévenu « de larges circonstances atténuantes » a condamné mercredi Cleit Ansquer, l'un des animateurs du comité anti-nucléaire de Plogoff à un mois de prison dont huit jours avec sursis. Verdict « d'apaisement » qui évite à Cleit Ansquer de retourner en prison pour une journée.

Prisons électroniques : les avocats protestent

Le Conseil de l'ordre des avocats a pris position, dans un communiqué contre l'installation de nouveaux contrôles électroniques dans les prisons de la région parisienne. Il «proteste de la façon la plus énergique contre cette atteinte aux droits de la défense et la suspicion injustifiée que ces contrôles laissent planer sur la profession d'avocat» et indique que les avocats du Barreau de Paris refuseront dorénavant de se soumettre à ces contrôles «sauf en cas d'urgence absolue, à charge pour eux d'en rendre compte au batonnier».

Esso Pétroleum : bénéfices dodécuplés

Esso Pétroleum, filiale britannique du groupe pétrolier Exxon annonce ses bénéfices avant taxation. Ils sont près de douze fois supérieurs à ceux de l'année précédente : 506,66 millions de livres sterling contre 43,22 en 1978.

Une fermeté de plus

Lors de la récente réunion des Pays du Front de la Fermeté arabes, le Yemen du Sud et l'Algérie ont été rejoint par la Syrie, la Lybie et le F.l.p dans la reconnaissance de la République Arabe Saharouie. Il est vraisemblable que la R.a.s.d, en compensation, rejoindra le Front de la Fermeté.

Abonnez-vous à RIPOSTE
Il vous en coûte à peine 21 F. par mois

Lettre de Lionel Jospin à Michel Rocard

Cher Camarade,

1. Lors de la dernière réunion du Bureau exécutif, le mercredi 2 avril 1980, je me suis ému, en ton absence, des dépêches d'agence et des informations de presse (notamment *Le Monde* du 2 avril) selon lesquelles tu aurais dans une lettre adressée à M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, pris position en faveur de la Souveraineté - Association du Québec.

Ma préoccupation était de plusieurs ordres. En tant que Secrétaire international du Parti, j'ai naturellement le souci que le P.s et ses principaux responsables évoquent avec précaution les questions les plus controversées de la politique internationale, surtout quand celles-ci ont, pour certains pays amis, une dimension de politique intérieure. Le principe de non ingérence est de ceux auxquels nous tenons.

Par ailleurs, les habitudes de travail de la direction du Parti faisant qu'est soumise au Comité directeur ou au Bureau exécutif toute décision entraînant un choix politique, je trouvais surprenant qu'un membre important de cette direction menât ce qu'il faut bien appeler une action internationale (lettre ou consultation à un gouvernement étranger) dans l'ignorance du Parti.

Double ignorance pouvais-je d'ailleurs penser puisque ce même mercredi 2 avril était porté à notre connaissance un article paru la veille dans le journal Québecois *La Presse* dans lequel le journaliste Louis-Bernard Robitaille affirmait : « il n'y a jamais eu le moindre débat sur la question au sein du Parti « me disait dimanche soir au téléphone Michel Rocard». C'était ne pas savoir en effet que le Bureau exécutif, sur mandat de la Convention d'Alfortville du 13 janvier 1980, avait dans sa réunion du 13 février débattu de cette question et adopté à l'unanimité un texte intégré à la partie internationale du « Projet socialiste». Après avoir marqué notre « particulière sympathie pour l'effort des Québecois francophones», nous y affirmions : **« quelle que soit la voie que choisira le Québec.** la France maintiendra donc et s'efforcera de développer son appui à cette Communauté».

Mais j'en termine avec ce point. Faute de connaître la nature et la date du document adressé par toi au ministre Morin et n'excluant pas que ce texte ait pu être diffusé à l'extérieur à ton insu, justement parce que commençait au Québec la campagne électorale sur le référendum, nous avons pensé que l'attitude la plus juste consistait sans doute à te demander de nous transmettre le document controversé. Ce que le Burau exécutif a décidé à l'unanimité. C'est pourquoi je te prie de me l'adresser le plus rapidement possible.

2. Je prends sur moi d'aller plus loin. Car tu n'ignores pas, j'imagine, qu'un autre débat s'est élevé le même jour au Bureau exécutif à propos d'une partie de ton intervention radiodiffusée de R.t.l du samedi 29 mars. Tu y déclarais sans ambage à propos des rapports entre le socialisme et l'Etat :

« Par rapport à cela, nous avons un débat très très lourd où une partie importante du parti socialiste, exprimée en effet et représentée par François Mitterrand (c'est moi qui souligne LJ), tient beaucoup à rester fidèle à toute la tradition historique du socialisme de France qui a beaucoup compté sur l'appareil de l'Etat. Il est exact que le courant que je représente est davantage prêt à dire avec fermeté : moins l'on demande à l'Etat et mieux l'on se porte. Il vaut mieux que les choses passent par de bons accords, de bonnes conventions collectives, de bonnes négociations ; il vaudrait mieux que nos collectivités locales, nos communes et nos régions aient beaucoup plus de pouvoir pour prendre en charge directement les besoins des Français que de trop attendre et que cela prend trop longtemps. L'Etat ne peut pas connaître les problèmes de la vie quotidienne partout, ce n'est pas possible Vous avez là deux variantes : un socialisme très centré sur l'appareil d'Etat, un socialisme plus décentralisateur ; nous sommes en train d'en chercher la synthèse, la réconciliation, pas l'exclusion de l'une ou de l'autre ; pas du tout ».

Ton interlocuteur, le journaliste JC. Larrivoire, te demandant alors : « en un mot, on peut dire que vous êtes moins traditionnel ? », tu répondais immédiatement :

« Probablement. En même temps, c'est curieux parce que le socialisme français est né sous des formes très décentralisées qui n'attendaient rien de l'Etat. Il est né de Bourse du Travail, de coopératives et de mutuelles. Au fond, je suis peut être le représentant de la plus ancienne des traditions du mouvement socialiste de France. Je dirai simplement que notre combat serait mieux adapté aux besoins d'aujourd'hui ».

Il est temps que je t'exprime ici ce que de nombreux camarades ont ressenti au Bureau exécutif en écoutant relire ce qu'ils avaient entendu quelques jours avant dans ta bouche, cette caricature des positions du Premier secrétaire et d'autres membres de la direction, cette accusation qui découle clairement de la logique de ton texte selon laquelle les autres que toi-même, c'est-à-dire la majorité du Parti, ne seraient pas en faveur « de bons accords, de bonnes conventions collectives, de bonnes négociations », etc... - ce qui constitue une imputation proprement inacceptable.

Sur les risques du Pouvoir, sur le rejet de la bureaucratie, sur la critique de l'Etat, sur la nécessité de la décentralisation, sur les moyens à rendre aux collectivités locales, les textes du Parti sont clairs (du Programme socialiste « Changer la Vie » de 1972 au « Projet socialiste » de 1980 en passant par notre proposition de loi sur la décentralisation de 1979) et nous engagent tous. Pour ce qui concerne le Premier secrétaire au premier chef visé par cette campagne et encore par toi à R.t.l, tu ne peux ignorer les multiples ouvrages, articles ou discours dans lesquels sans relâche depuis 1958 il a critiqué le centralisme étatique, la technocratie, le parisianisme et défendu les pouvoirs des collectivités locales, et le droit à la différence pour les identités culturelles régionales.

D'où viennent donc ces áttaques sempiternelles, ce procès sans cesse repris, ces reproches infligés aux uns de ces brevets décernés aux autres ?

Si ce procès est sans fondement et purement tactique - ce que je crois - il faut qu'il cesse. Un parti comme le nôtre ne peut correctement fonctionner, la fraternité ne peut y survivre, si l'honnêteté, quelques règles morales élémentaires ne sont pas respectées entre nous, notamment par ceux qui aspirent aux plus hautes fonctions.

A moins que je ne sois injuste, qu'il n'y ait pas procès mais qu'il y ait lieu à débat entre nous sur ce problème aussi. Si c'est le cas, ce débat n'est certainement pas où tu l'as placé jusqu'ici. Peut être est-il ailleurs en effet, plus profond et encore non totalement révélé !

J'ai relu pour t'écrire - parce qu'elle m'avait à l'époque frappé -, ton intervention devant la Cour de Sûreté de l'Etat lors du procès de militants du F.l.b en octobre 1979. Tu t'y déclarais « apatride » parce que « né d'une mère savoyarde et d'un père breton et élevé en déraciné à Paris ». Dans ce même texte tu proclamais : « L'école de la Troisième République a imposé la langue française. De combien de dyslexiques, d'handicapés mentaux est-elle responsable ? » - ce qui est une analyse du rôle historique de l'école proprement effarante -. Revoyant cette autre phrase étonnante - d'un libéral du XIX[e] siècle plus que d'un socialiste -, de ton intervention à R.t.l : « moins l'on demande à l'Etat et mieux on se porte », je me demande si ce qui nous sépare n'est pas la question de l'équilibre des Institutions, des lieux du pouvoir, de la place à garder à la notion de Communauté nationale. Décentraliser en organisant un pouvoir régional vraiment démocratique, reconnaître les identités culturelles et la pratique des langues régionales, cela ne veut pas dire sacrifier la réalité de la Nation ou la disloquer. Cela ne veut pas dire réduire la place de l'échelon communal et départemental qui sont à la base de la démocratie. Telle est en tout cas la position exprimée jusqu'à maintenant par le Parti et confirmée par le Projet socialiste.

Si des divergences existent, alors il faut en débattre. Car elles mettraient en cause des sujets aussi graves et des notions aussi décisives que la République, la Nation et les conditions nécessaires à la réalisation du socialisme.

Amitiés socialistes,

Lionel Jospin

Condamnés de Gafsa
François Miterrand Demande l'intervention de l'I.s

François Mittterand a écrit hier à Willy Brandt pour demander à l'Internationale Socialiste d'intervenir « dans les heures qui viennent » en faveur des condamnés de Gafsa. Après avoir rappelé que dès le 31 mars, Lionel Jospin, au nom du P.s. avait écrit au Président Bourguiba pour implorer sa clémence, François Mitterand a demandé au président de l'I.s qu'il intervienne à son tour « selon les voies qu'il choisit ».

Paris-métro

Mercredi après-midi, François Mitterrand accompagné de Paul Quilès, Claude Germon et de responsables parisiens du secteur entreprises ont rendu visite aux grévistes des entreprises de nettoyage du métro. Ils les ont assuré du soutien du P.s.

D'autre part Paul Quilès a posé une question d'actualité au Premier ministre sur ce conflit.

CENTRAFRIQUE

L'arrestation et la déportation de plusieurs militants de l'opposition centrafricaine dont celles récentes de Manuel Mageot et Cyriaque Bomba du F.P.O. (Front patriotique oubanguien)

— apporte une nouvelle preuve du mépris avec lequel le gouvernement de M. Dacko traite les libertés politiques dans ce pays.

Le parti socialiste exige la libération de tous les militants emprisonnés des organisations politiques centrafricaines

(Communiqué du secrétariat national aux relations internationales du P.s)

Plogoff, Tanio : les socialistes interpellent le gouvernement

Dans une question écrite Marie Jacq, député du Finistère, demande au ministre de l'Industrie quelles suites il entend donner à l'avis émis par la commission d'enquête chargée de l'instruction du projet d'implantation d'une centrale nucléaire sur le territoire de Plogoff (cf. *Riposte* d'hier).

On sait que les commissaires enquêteurs, se basant entre autre sur les 542 personnes s'étant déplacées pour consulter les documents et sur les 212 ayant fait des commentaires (pas tous favorables) se prononcent en faveur de l'implantation d'une centrale.

Ainsi, la participation à l'enquête d'utilisé publique se chiffre à 2/100 à Plogoff et à 12/1000 dans les quatre autres communes ... « Tout ceci pourrait paraître dérisoire », note Marie Jacq, si à travers cette procédure inadéquate et tronquée ce n'était une nouvelle fois un mépris profond que manifestait le pouvoir à l'égard des bretons qui ont plusieurs fois eu l'occasion de manifester leur opposition à ce projet ».

Par ailleurs, dans un rappel au règlement du 16 avril, Marie Jacq et Pierre Jagoret constatent qu'aucune suite n'a encore été donnée à leur demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale d'un débat d'urgence sur le naufrage du Tanio : « Parallèlement, nous, élus bretons, avons appris qu'après avoir été accueillis à Paris par plusieurs compagnies de C.r.s, nous serions reçus le 23 avril par le Président de la république - quand nous disons « nous » nous nous engageons d'ailleurs beaucoup, car la composition des délégations, à la demande de l'Elysée, prévois que les parlementaires bretons en seront exclus ». Les deux députés constatent que « le pouvoir exécutif, une nouvelle fois, nie la réalité parlementaire et manifeste le plus grand mépris à l'égard des bretons et de leurs représentants ».

A Plogoff, la parodie de consultation continue. La quasi unanimité de la population a exprimé vigoureusement son opposition au projet de centrale, et refusé de participer à une procédure d'enquête vide de sens ; de nombreux scientifiques ont par ailleurs dénoncé l'insuffisance et la quasi falsification des études qui leur avaient été demandées, sur l'impact du projet sur le milieu naturel.

Sur quels arguments se sont donc fondés les commissaires enquêteurs pour donner un avis favorable au projet ?

C'est sur ces procédures inadaptées, et quasiment truquées que le gouvernement prétend s'appuyer pour réaliser son programme nucléaire.

Aux questions socialistes sur la nécessité d'un débat national et d'un vote, la nécessité d'une information indépendante, la nécessité d'une réforme des procédures d'enquête M. Giraud, le gouvernement, et la majorité parlementaire actuelle refusent de répondre.

Les français doivent intervenir massivement auprès de leurs députés pour faire cesser cette mascarade de démocratie.

Communiqué de Philippe Marchand (Délégué au parti Socialiste à l'énergie)

Emploi

(suite de la première page)

comme l'O.c.d.e ou le B.i.t n'ont pas non plus atteint le degré de subtilité du gouvernement français puisqu'elle identifient le nombre des demandeurs d'emplois à celui des chômeurs. Alors que Barre, lui, se livre à des jeux de l'esprit en distinguant entre les vrais et les faux chômeurs. Qu'il aille sur ce plan au moins au fond des choses !

Il est vrai que tous les demandeurs d'emploi ne sont pas des chômeurs mais il est tout aussi vrai que tous les chômeurs ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi.

Ils appartiennent à ce que l'I.n.s.e.e appelle la «population marginale disponible à la recherche d'un emploi».

Petits profits politiciens

Or les enquêtes de l'I.n.s.e.e sur l'emploi, effectuées indépendemment de l'A.n.p.e montrent que ceux que l'on doit soustraire d'un côté sont aussi nombreux que ceux que l'on doit rajouter de l'autre, à quelques milliers près.

En trompant les Français de cette peu glorieuse façon, Giscard et son équipe comptent peut-être en tirer de petits profits politiciens. Mais ils rendent un mauvais service au pays. Des gouvernements responsables regarderaient la réalité en face et essaieraient d'y faire face.

Et c'est parce qu'ils ne veulent pas, qu'ils ne savent pas, qu'ils ne peuvent pas le faire dans leur cadre de pensée, au vu des intérêts qu'ils défendent, qu'ils en sont réduits à se cacher derrière la manipulation des chiffres.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et prénom .....

Adresse .....

☐ Abonnement à l'an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Règlement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.

Québec

Référendum le 20 mai

C'est donc mardi 20 mai que le Québec votera par référendum pour décider de son avenir. René Lévesque, son Premier ministre, l'a annoncé mardi soir en ouvrant officiellement la campagne référendaire.

La question exacte à laquelle les Québecois auront à répondre par oui ou par non est la suivante :

«Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples. Cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures ce qui est la souveraineté, et en même temps de maintenir avec le Canada une Association économique comportant l'utilisation de la même monnaie. Tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum.

«En conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ?»

Il ne s'agit donc pas, comme on l'a dit, pour la province du Canada français, de réclamer ou non son indépendance, ni même son autonomie. A ce jour, le gouvernement demande un mandat de négociation.

Crédits sans objet

Par arrêté du 28 mars, le Ministre du Budget décidait d'annuler 125 millions de crédits « devenus sans objet ».

Annulation sans la moindre explication. Et qui cependant, dans certains cas représente des sommes qui ne sont pas négligeables : 6,5 millions pour les Universités, 6,270,000 francs pour les affaires étrangères ; le travail plus de 3 millions, la culture, près de 2 millions etc ...

En conséquence, un certain nombre de députés socialistes ont décidé de demander les motifs de cette annulation, et comment il se fait que « des crédits aient pu être jugés sans objet compte tenu de l'ampleur des besoins non satisfaits dans les domaines couverts par ces dotations dont le caractère insuffisnt a été signalé à maintes reprises».

RIPOSTE

12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Edition : Gérard Descotils
Rédaction : Gérard Colé
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

Parlez de «Riposte» autour de vous
Faites abonner les militants